

# Appel à cotisations 2022

Chers membres,

Après une année 2021 tennistique qui nous a permis de passer entre mailles d'un filet de restrictions, nous espérons vivement que la saison 2022 puisse être celle du relâchement.

Cette saison, nous sommes convaincus que le tennis en plein air au printemps pourra se pratiquer normalement.

Nous vous adressons ci-joint notre appel à cotisations 2022.

Optimistes, nous continuons à capitaliser sur nos jeunes pousses en leur offrant une **cotisation très attractive incluant 8 heures de cours collectifs**. Ces cours seront dispensés par notre école de tennis de haut niveau **RHTC ACADEMY** (dès 3,5 ans avec des cours de psychomotricité-tennis). Il est essentiel de leur donner gout à ce sport ! Le club croit en leur talent et investit en eux !

Enfin pour les coopérateurs, nous avons maintenu un **tarif préférentiel de 5%**. Si vous souhaitez devenir coopérateur et bénéficier de cette réduction à long terme, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du club ([secretariatheusyc@hotmail.com](mailto:secretariatheusyc@hotmail.com)). Il reste toujours des places !!!

Votre magnifique club house devrait ouvrir **ses portes le 16 avril 2022**

Le comité du tennis

## Tarif saison 2022

Date de paiement	Avant le 31/03/2022		Avant le 30/04/2022	
	Membre	Membre coopérateur	Membre	Membre coopérateur
Type de membre				
3,5 à 8 ans (8h de cours compris)	61 €	58 €	64 €	61 €
9 à 24 ans	117 €	111 €	123 €	117 €
25 à 30 ans	194 €	184 €	205 €	194 €
Plus de 30 ans	233 €	221 €	246 €	233 €
Senior (semaine avant 17h)	174 €	166 €	184 €	174 €
Jeune couple (- de 35 ans)	341 €	322 €	358 €	341 €
Couple	408 €	387 €	430 €	408 €
Famille	511 €	484 €	537 €	511 €
Club	20 €	20 €	20 €	20 €

Au-delà du 30/04/2022 et pour autant que la saison ait débuté, une majoration de 10 EUR sera appliquée sur les cotisations d'un joueur et de 20 EUR sur les cotisations multi-joueurs.

### Remarques sur les tarifs :

- Chaque membre choisit la tarification la plus avantageuse, dans le tableau repris ci-dessus, pour lui et sa famille.
- Les enfants n'ayant pas atteint l'âge de 9 ans au 31/12/2021 recevront 8 heures de cours collectifs. Cette offre est valable pour tous les enfants, y compris ceux repris dans le forfait famille.
- Pour bénéficier du tarif « jeune couple », l'âge cumulé des deux membres doit être inférieur ou égal à 70 ans au 31/12/21.

- Pour bénéficier du tarif « senior », il faut avoir plus de 65 ans au 31/12/2021 et jouer en semaine avant 17h.
- Pour la tarification, l'âge du membre est celui atteint au 31/12/2021. Un membre ayant 31 ans depuis le 3 janvier 2021 bénéficiera encore une fois du tarif 24 à 30 ans.
- Seuls les paiements reçus avant 31/03/2022 peuvent bénéficier de la réduction. Une vérification stricte sera effectuée.

Les paiements doivent être effectués sur le compte l'ASBL Le Royal Heusy TC 340-1370955-92 (BE12 3401 3709 5592 – BBRUBEBB) ouvert auprès de ING banque avec la communication suivante « NOM JOUEUR + Type cotisation ». Par souci de précision, nous vous invitons à envoyer un mail à notre secrétariat pour préciser les membres de votre cotisation familiale.

Les inscriptions aux cours doivent être confirmées par l'utilisation de l'espace membre du site web (<https://membres.tennis-heusy.be/>) mentionnant les coordonnées complètes, numéro de téléphone et l'âge des enfants concernés. Un planning des cours vous sera communiqué à l'ouverture du club.

Si vous ne désirez plus être membre en 2022, pouvons-nous vous demander d'envoyer un mail à [secretariatheusyc@hotmail.com](mailto:secretariatheusyc@hotmail.com) ? Cela nous permettra de supprimer votre affiliation à la fédération.